



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/WSM/Q/1/Add.1
15 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
Quarante-troisième session
11-29 septembre 2006

**RÉPONSES ÉCRITES DU GOUVERNEMENT SAMOAN CONCERNANT
LA LISTE DES POINTS À TRAITER (CRC/C/WSM/Q/1) REÇUES PAR LE
COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT À L'OCCASION DE L'EXAMEN
DU RAPPORT INITIAL DU SAMOA* (CRC/C/WSM/1)**

[Reçues le 14 août 2006]

* Conformément aux informations communiquées aux États parties concernant le traitement de leurs rapports, les services d'édition n'ont pas revu le présent document avant sa traduction par le secrétariat.

PREMIÈRE PARTIE**A. Données et statistiques (si disponibles)**

1. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge et île) sur le nombre et la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant au Samoa.

Données (projections) pour 2003*			
Âge	Total	Garçons	Filles
Population totale	179 963	93 744	86 218
0	5 596	2 960	2 636
1	5 285	2 799	2 486
2	5 316	2 760	2 556
3	5 102	2 683	2 419
4	5 208	2 679	2 529
5	5 602	2 951	2 651
6	5 259	2 685	2 575
7	4 972	2 643	2 329
8	4 723	2 458	2 265
9	4 819	2 527	2 292
10	4 388	2 351	2 037
11	4 570	2 357	2 213
12	4 118	2 148	1 971
13	4 150	2 148	2 002
14	4 145	2 146	1 999
15	3 842	2 063	1 779
16	3 844	2 040	1 805
17	3 607	1 942	1 665
18	3 482	1 900	1 582
Total, population 0-18 ans	88 030	46 241	41 789

Données (projections) pour 2004*			
Âge	Total	Garçons	Filles
Population totale	181 612	94 603	87 008
0	5 751	2 988	2 660
1	5 431	2 824	2 509
2	5 464	2 785	2 580
3	5 244	2 708	2 441
4	5 353	2 704	2 552
5	5 758	2 978	2 675
6	5 405	2 709	2 598
7	5 110	2 667	2 350
8	4 854	2 481	2 286
9	4 953	2 550	2 313
10	4 510	2 373	2 055
11	4 696	2 378	2 233
12	4 233	2 167	1 989
13	4 265	2 167	2 021
14	4 260	2 165	2 017
15	3 949	2 082	1 795
16	3 951	2 059	1 821
17	3 707	1 960	1 680
18	3 579	1 918	1 596
Total, population 0-18 ans	90 472	46 664	42 172

Données de recensement (projections) relatives à 2005*			
Âge	Total	Garçons	Filles
Population totale	183 276	95 470	87 805
0	5 965	3 015	2 684
1	5 633	2 850	2 532
2	5 667	2 811	2 603
3	5 439	2 733	2 463
4	5 552	2 729	2 575
5	5 972	3 006	2 700
6	5 606	2 734	2 622
7	5 300	2 691	2 372
8	5 035	2 504	2 307
9	5 137	2 573	2 335
10	4 678	2 395	2 074
11	4 871	2 400	2 254
12	4 390	2 187	2 007
13	4 424	2 187	2 039
14	4 418	2 185	2 036
15	4 096	2 101	1 812
16	4 098	2 077	1 838
17	3 845	1 978	1 696
18	3 711	1 935	1 611
Total, population 0-18 ans	93 834	47 092	42 558

Source: Services de statistique, Ministère des finances.

* Les projections démographiques ont été calculées sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 0,9 %.

2. Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir, pour les années 2004, 2005 et 2006, des données ventilées supplémentaires sur le montant des crédits budgétaires (en chiffres absolus et en pourcentage du budget national ou du produit intérieur brut) alloués à l'application de la Convention et sur leur évolution, en évaluant en outre l'ordre de priorité attribué dans le budget aux postes suivants:

a) Éducation (aux différents degrés d'enseignement, c'est-à-dire préscolaire, primaire et secondaire);

Note: Le Gouvernement samoan n'est pas en mesure de fournir les informations plus détaillées demandées.

Dépenses publiques						
Ministère de l'éducation						
Poste		2003		2004		2005
Services éducatifs	\$	16 864 408	\$	19 769 313	\$	22 575 688
Développement de l'enseignement	\$	562 806	\$	772 587	\$	447 026
Service d'amélioration des établissements d'enseignement	\$	538 997	\$	659 532	\$	866 528
Services des programmes	\$	999 759	\$	785 503	\$	986 772
Évaluations/examens	\$	471 108	\$	421 181	\$	530 910
Politiques/planification et recherche	\$	295 499	\$	288 713	\$	349 450
Service des bibliothèques publiques	\$	387 954	\$	371 331	\$	399 994
Établissements d'enseignement secondaire	\$	2 604 953				
Total partiel (1)	\$	22 725 484	\$	23 068 160	\$	26 156 368
Dotations/subventions						
Écoles privées/Écoles gérées par des missions	\$	3 000 000	\$	3 000 000	\$	4 000 000
Papeteries d'écoles de village	\$	1 421 690	\$	1 721 890	\$	2 500 000
Total partiel (2)	\$	4 421 690	\$	4 721 890	\$	6 500 000
Total partiel (1) + total partiel (2)	\$	27 147 174	\$	27 790 050	\$	32 656 368
Ministère de la santé						
Poste		2003		2004		2005
Élaboration et mise en œuvre des politiques de la santé	\$	866 069	\$	705 868	\$	705 684
Promotion de la santé/prévention (anciennement «services de santé publique»)			\$	1 353 142	\$	1 314 781
Services de santé (services médicaux et connexes)			\$	34 270	\$	34 270
Services de santé (soins infirmiers et obstétricaux)			\$	651 511	\$	1 000 224
Total partiel (1)	\$	866 069	\$	2 744 791	\$	3 054 959

b) Soins de santé (différents soins de santé, c'est-à-dire soins de santé primaires, programmes de vaccination, soins de santé dispensés aux adolescents et autres services de soins de santé pour les enfants);

c) Programmes et services destinés aux enfants handicapés;

d) Programmes d'aide aux familles;

e) Aide aux enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté;

f) Protection des enfants qui ont besoin d'une protection de remplacement, y compris le soutien fourni par des établissements médico-sociaux;

g) Programmes et activités de prévention et de protection concernant la maltraitance, l'exploitation sexuelle et le travail des enfants;

Sommes affectées à la protection de l'enfance en 2004, 2005 et 2006

h) Programmes et services destinés aux enfants des rues et aux enfants abandonnés;

i) Justice pour mineurs et réadaptation des délinquants juvéniles.

Indiquer également les dépenses du secteur privé, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

3. En ce qui concerne les enfants privés de milieu familial et séparés de leurs parents, fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge et île) sur le nombre d'enfants:

a) Séparés de leurs parents;

b) Placés en institution;

c) Placés dans des familles d'accueil;

d) Adoptés dans le pays ou à l'étranger.

4. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge et île) sur le nombre d'enfants handicapés:

a) Vivant avec leur famille;

b) Placés en institution;

c) Fréquentant une école ordinaire;

d) Fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé;

e) Non scolarisés.

5. En ce qui concerne la maltraitance à enfant, fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par âge, sexe, île et type de maltraitance signalée) sur:

a) Le nombre de cas signalés par année;

b) Le nombre et le pourcentage, par année, de signalements qui ont abouti à une décision de justice ou qui ont eu d'autres suites;

c) Le nombre et le pourcentage d'enfants victimes ayant bénéficié de conseils et d'une assistance en vue de leur réadaptation.

6. Préciser les critères utilisés pour définir la pauvreté et le nombre d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

7. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge et île) sur:

a) Le taux de scolarisation, de fréquentation et de réussite aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, en pourcentage du groupe d'âge concerné;

Effectifs scolaires dans l'enseignement primaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général
Région	Données	2003	2004	2005	2006	
Apia (zone urbaine)	Total garçons première année	948	962	1 002	969	3 881
	Total filles première année	893	928	929	913	3 663
	Total garçons deuxième année	936	903	881	891	3 611
	Total filles deuxième année	863	851	849	877	3 440
	Total garçons troisième année	920	915	874	860	3 569
	Total filles troisième année	843	878	837	810	3 368
	Total garçons quatrième année	946	905	905	902	3 658
	Total filles quatrième année	862	858	844	845	3 409
	Total garçons cinquième année	866	941	869	927	3 603
	Total filles cinquième année	837	859	842	841	3 379
	Total garçons sixième année	884	849	921	846	3 500
	Total filles sixième année	768	805	854	848	3 275
	Total garçons septième année	812	848	841	895	3 396
	Total filles septième année	795	770	824	899	3 288
	Total garçons huitième année	785	794	794	865	3 238
	Total filles huitième année	767	792	775	832	3 166

Effectifs scolaires dans l'enseignement primaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général	
Région	Données	2003	2004	2005	2006		
	Total, garçons	7 097	7 117	7 087	7 155	28 456	
	Total, filles	6 628	6 741	6 754	6 865	26 988	
	Total, garçons + filles	13 725	13 858	13 841	14 020	55 444	
Reste d'Upolu	Total garçons première année	1 305	1 202	1 094	1 179	4 780	
	Total filles première année	1 134	1 062	973	1 010	4 179	
	Total garçons deuxième année	1 100	1 118	1 094	998	4 310	
	Total filles deuxième année	1 018	963	935	916	3 832	
	Total garçons troisième année	995	1 122	1 082	1 068	4 267	
	Total filles troisième année	909	972	956	877	3 714	
	Total garçons quatrième année	1 039	1 012	1 069	1 062	4 182	
	Total filles quatrième année	921	909	991	937	3 758	
	Total garçons cinquième année	963	1 043	984	1 045	4 035	
	Total filles cinquième année	904	907	900	960	3 671	
	Total garçons sixième année	971	955	1 020	946	3 892	
	Total filles sixième année	854	910	901	844	3 509	
	Total garçons septième année	822	933	927	938	3 620	
	Total filles septième année	756	823	891	865	3 335	
	Total garçons huitième année	737	809	880	885	3 311	
	Total filles huitième année	748	766	836	811	3 161	
		Total, garçons	7 932	8 194	8 150	8 121	32 397
		Total, filles	7 244	7 312	7 383	7 220	29 159
	Total, garçons + filles	15 176	15 506	15 533	15 341	61 556	

Effectifs scolaires dans l'enseignement primaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général
Région	Données	2003	2004	2005	2006	
Savaii	Total garçons première année	858	810	787	706	3 161
	Total filles première année	755	740	686	691	2 872
	Total garçons deuxième année	797	755	721	669	2 942
	Total filles deuxième année	710	667	650	561	2 588
	Total garçons troisième année	691	795	752	686	2 924
	Total filles troisième année	761	701	652	631	2 745
	Total garçons quatrième année	693	712	761	748	2 914
	Total filles quatrième année	643	738	678	650	2 709
	Total garçons cinquième année	611	654	703	746	2 714
	Total filles cinquième année	588	641	743	662	2 634
	Total garçons sixième année	676	569	618	663	2 526
	Total filles sixième année	597	564	607	714	2 482
	Total garçons septième année	627	655	555	627	2 464
	Total filles septième année	578	591	553	586	2 308
	Total garçons huitième année	622	634	648	533	2 437
	Total filles huitième année	531	583	586	535	2 235
	Total, garçons	5 575	5 584	5 545	5 378	22 082
	Total, filles	5 163	5 225	5 155	5 030	20 573
	Total garçons + filles	10 738	10 809	10 700	10 408	42 655
Total général, garçons première année		3 111	2 974	2 883	2 854	11 822
Total général, filles première année		2 782	2 730	2 588	2 614	10 714
Total général, garçons deuxième année		2 833	2 776	2 696	2 558	10 863
Total général, filles deuxième année		2 591	2 481	2 434	2 354	9 860

Effectifs scolaires dans l'enseignement primaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général
Région	Données	2003	2004	2005	2006	
Total général, garçons troisième année		2 606	2 832	2 708	2 614	10 760
Total général, filles troisième année		2 513	2 551	2 445	2 318	9 827
Total général, garçons quatrième année		2 678	2 629	2 735	2 712	10 754
Total général, filles quatrième année		2 426	2 505	2 513	2 432	9 876
Total général, garçons cinquième année		2 440	2 638	2 556	2 718	10 352
Total général, filles cinquième année		2 329	2 407	2 485	2 463	9 684
Total général, garçons sixième année		2 531	2 373	2 559	2 455	9 918
Total général, filles sixième année		2 219	2 279	2 362	2 406	9 266
Total général, garçons septième année		2 261	2 436	2 323	2 460	9 480
Total général, filles septième année		2 129	2 184	2 268	2 350	8 931
Total général, garçons huitième année		2 144	2 237	2 322	2 283	8 986
Total général, filles huitième année		2 046	2 141	2 197	2 178	8 562
Total général, garçons, primaire		20 604	20 895	20 782	20 654	82 935
Total général, filles, primaire		19 035	19 278	19 292	19 115	76 720
Total général, garçons + filles, primaire		39 639	40 173	40 074	39 769	159 655

Effectifs scolaires dans l'enseignement secondaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général
Région	Données	2003	2004	2005	2006	
Apia (zone urbaine)	Total garçons neuvième année	799	795	856	848	3 298
	Total filles neuvième année	837	816	841	857	3 351
	Total filles dixième année	811	806	780	831	3 228
	Total garçons dixième année	760	717	758	766	3 001
	Total garçons onzième année	640	595	571	489	2 295
	Total filles onzième année	638	667	680	649	2 634
	Total filles douzième année	730	723	775	751	2 979
	Total garçons douzième année	676	679	693	738	2 786
	Total filles treizième année	745	729	585	687	2 746
	Total garçons treizième année	562	576	564	540	2 242
	Total, garçons	3 437	3 362	3 442	3 381	13 622
	Total, filles	3 761	3 741	3 661	3 775	14 938
	Total, garçons + filles	7 198	7 103	7 103	7 156	28 560
	Reste d'Upolu	Total garçons neuvième année	628	565	596	641
Total filles neuvième année		645	624	584	664	2 517
Total filles dixième année		606	549	533	526	2 214
Total garçons dixième année		540	501	468	520	2 029
Total garçons onzième année		472	498	455	422	1 847
Total filles onzième année		510	510	473	469	1 962
Total filles douzième année		452	429	455	420	1 756
Total garçons douzième année		350	376	342	315	1 383

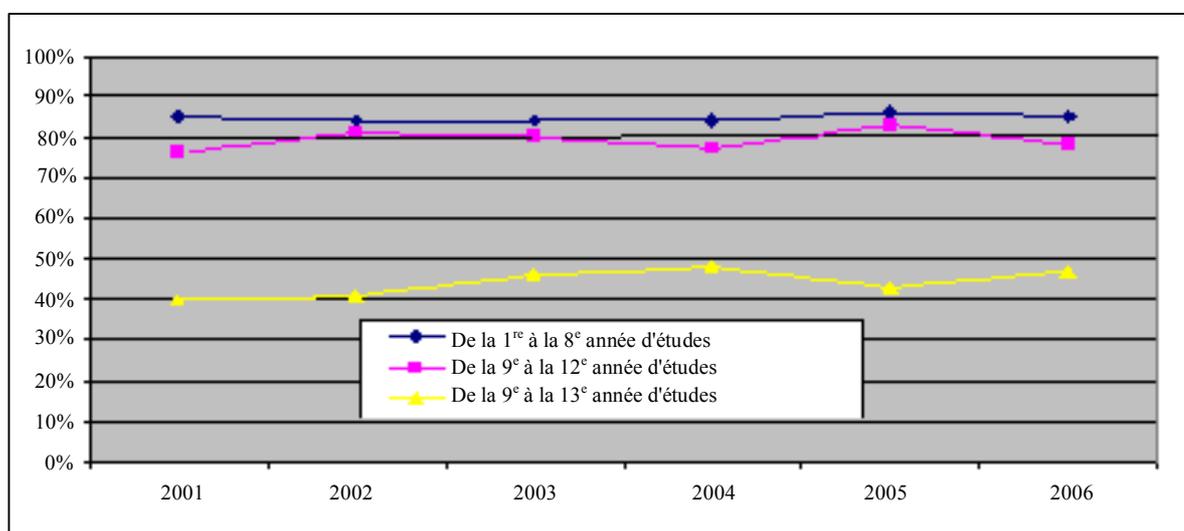
Effectifs scolaires dans l'enseignement secondaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général
Région	Données	2003	2004	2005	2006	
	Total filles treizième année	66	112	104	110	392
	Total garçons treizième année	62	84	56	72	274
	Total, garçons	2 052	2 024	1 917	1 970	7 963
	Total, filles	2 279	2 224	2 149	2 189	8 841
	Total, garçons + filles	4 331	4 248	4 066	4 159	16 804
Savaii	Total garçons neuvième année	411	484	539	515	1 949
	Total filles neuvième année	416	396	465	497	1 774
	Total filles dixième année	418	406	384	444	1 652
	Total garçons dixième année	430	380	438	446	1 694
	Total garçons onzième année	360	456	375	430	1 621
	Total filles onzième année	424	427	419	433	1 703
	Total filles douzième année	366	351	436	396	1 549
	Total garçons douzième année	312	264	400	296	1 272
	Total filles treizième année	100	145	168	220	633
	Total garçons treizième année	81	106	107	127	421
	Total, garçons	1 594	1 690	1 859	1 814	6 957
	Total, filles	1 724	1 725	1 872	1 990	7 311
	Total, garçons + filles	3 318	3 415	3 731	3 804	14 268
Total général, garçons neuvième année		1 838	1 844	1 991	2 004	7 677
Total général, filles neuvième année		1 898	1 836	1 890	2 018	7 642
Total général, filles dixième année		1 835	1 761	1 697	1 801	7 094
Total général, garçons dixième année		1 730	1 598	1 664	1 732	6 724
Total général, garçons onzième année		1 472	1 549	1 401	1 341	5 763
Total général, filles onzième année		1 572	1 604	1 572	1 551	6 299
Total général, filles douzième année		1 548	1 503	1 666	1 567	6 284
Total général, garçons douzième année		1 338	1 319	1 435	1 349	5 441

Effectifs scolaires dans l'enseignement secondaire, par sexe et par niveau scolaire		Année				Total général
Région	Données	2003	2004	2005	2006	
Total général, filles treizième année		911	986	857	1 017	3 771
Total général, garçons treizième année		705	766	727	739	2 937
Total général, garçons, secondaire		7 083	7 076	7 218	7 165	28 542
Total général, filles, secondaire		7 764	7 690	7 682	7 954	31 090
Total général, garçons + filles, secondaire		14 847	14 766	14 900	15 119	59 632

b) Le nombre et le pourcentage d'abandons et de redoublements;

Taux de réussite (en pourcentage) aux niveaux primaire et secondaire						
Taux de rétention apparent dans l'ensemble des établissements d'enseignement						
Niveau scolaire	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de rétention apparent de la première à la huitième année	85 %	84 %	84 %	84 %	86 %	85 %
Taux de rétention apparent de la neuvième à la douzième année	76 %	81 %	80 %	77 %	83 %	78 %
Taux de rétention apparent de la neuvième à la treizième année	40 %	41 %	46 %	48 %	43 %	47 %

Taux de rétention apparents, au niveau national, 2001-2006



Taux d'abandon (en pourcentage), par niveau scolaire												
Année scolaire	1 ^{re} -2 ^e année	2 ^e -3 ^e année	3 ^e -4 ^e année	4 ^e -5 ^e année	5 ^e -6 ^e année	6 ^e -7 ^e année	7 ^e -8 ^e année	8 ^e -9 ^e année	9 ^e -10 ^e année	10 ^e -11 ^e année	11 ^e -12 ^e année	12 ^e -13 ^e année
2002/03	5	1	0	4	1	3	2	9	4	12	4	38
2003/04	8	0	0	1	2	3	3	9	11	14	15	31
2004/05	7	2	3	2	2	2	4	10	9	13	8	39
2005/06	7	4	0	1	3	2	5	9	9	18	3	41

Nombre de redoublements dans l'ensemble des établissements d'enseignement, par niveau scolaire																
Année	Enseignement primaire									Enseignement secondaire						
	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	9	10	11	12	13	Total	Total général
2003	345	70	58	66	40	62	45	155	841	19	8	139	279	143	588	1 429
2004	234	234	69	51	55	63	43	33	782	9	32	112	339	96	588	1 370
2005	223	51	34	41	36	24	41	105	555	32	28	88	274	148	570	1 125
2006	206	51	46	44	31	25	28	130	561	24	25	176	204	120	549	1 110

c) Le nombre d'élèves par enseignant.

Nombre d'élèves par enseignant dans les écoles publiques, par degré d'enseignement		
Année	Nombre d'élèves par enseignant dans le primaire	Nombre d'élèves par enseignant dans le secondaire
2003	29,2	19,9
2004	30,8	19,1
2005	32,5	21,2
2006	32,5	20,7

8. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (par sexe, tranche d'âge et île) sur la mortalité infantile et juvénile, la malnutrition, les grossesses précoces, les infections sexuellement transmissibles (IST), le suicide et l'abus de drogues, d'alcool, de tabac et d'autres substances. Indiquer également le nombre de professionnels de la santé travaillant dans le secteur des soins de santé pour enfants.

Naissances

Le nombre d'enfants nés vivants dans les établissements de santé publique s'est élevé, au cours de l'exercice 2004-2005, à 3 567 dont 307, soit 8,6 %, ont été mis au monde par des adolescentes.

Le nombre d'enfants nés vivants à l'issue d'un accouchement à domicile conduit par une accoucheuse traditionnelle était de 249, ce qui porte le nombre total de naissances vivantes, naissances multiples (jumeaux) comprises, à 3 816.

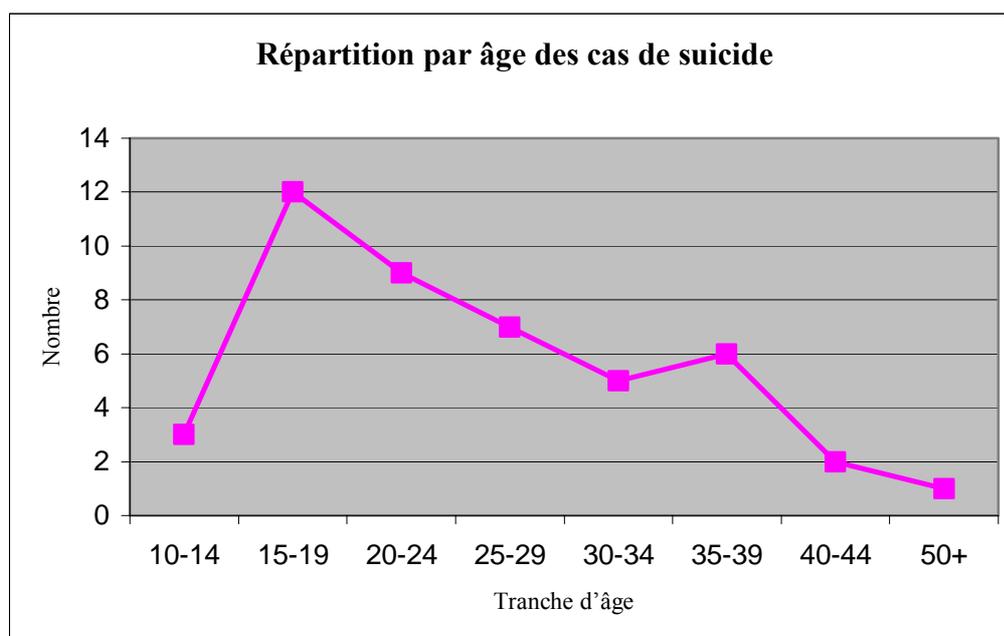
Malgré les efforts déployés pour recueillir le plus d'informations possible en dehors des établissements de santé publique, le Ministère de la santé n'a pu obtenir que des informations limitées. Ainsi, par exemple, des informations concernant l'âge des femmes ayant accouché à domicile, qui auraient pu fournir davantage d'indications sur le taux de grossesses précoces dans l'ensemble du pays, font défaut.

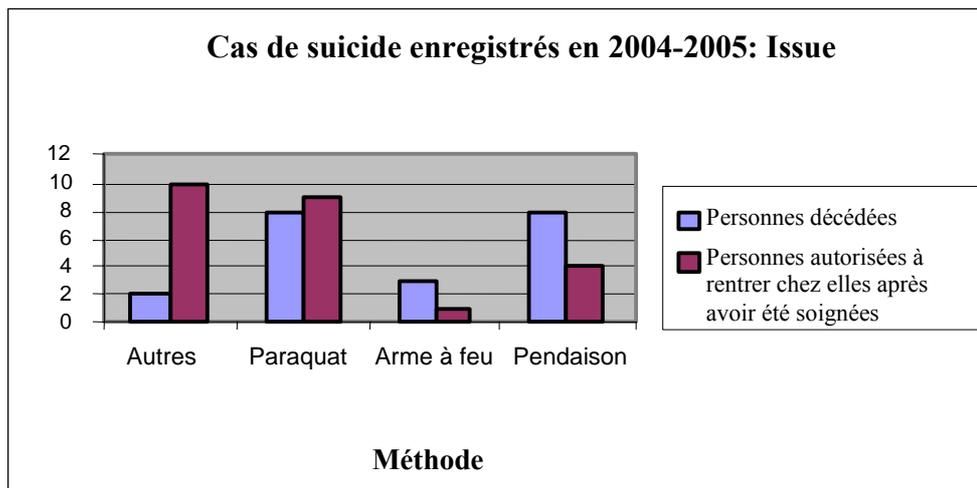
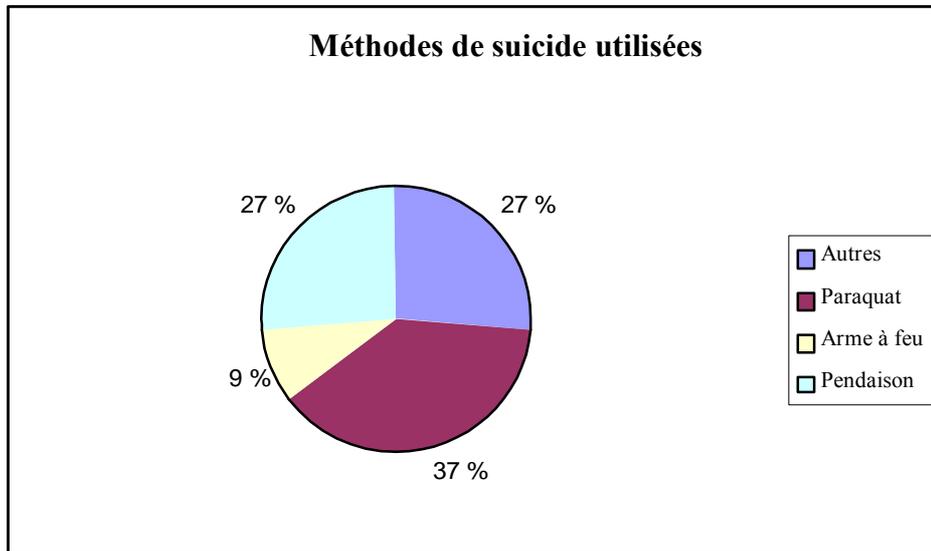
Issue des accouchements opérés dans l'ensemble des établissements de santé publique au cours de l'exercice 2004-2005

Issue de l'accouchement, sans précision	Total
Enfant né vivant (accouchement simple)	3 496
Enfant mort-né (accouchement simple)	35
Jumeaux, tous deux nés vivants	34
Jumeaux, dont un est né vivant et l'autre mort-né	3
Total général	3 568

Suicide

On trouvera dans les tableaux et graphiques ci-dessous des informations sur les méthodes de suicide utilisées en ce qui concerne l'ensemble des cas signalés aux services de santé publique, ainsi que des informations, ventilées par sexe et par âge, sur l'issue des cas de suicide enregistrés. Le nombre de cas de suicide en 2004-2005 a diminué par rapport aux années précédentes. Sur les 45 cas signalés, 57 % concernaient des hommes et 43 % des femmes. C'est dans la tranche d'âge des 15-19 ans que l'on compte le plus grand nombre de cas de suicide.





Principales causes d'hospitalisation des nouveau-nés et des nourrissons en 2003

Type de maladie	Garçons	Filles	Total général
Pneumopathie, sans précision	220	199	419
Bronchiolite aiguë, sans précision	159	95	254
Aspiration néonatale du méconium	69	80	149
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	39	35	74
Observation pour autres maladies et affections soupçonnées	21	26	47
Autres enfants gros pour l'âge gestationnel	26	18	44
Autres examens généraux	21	19	40
Fœtus et nouveau-né affectés par la rupture prématurée des membranes	13	21	34
Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision	12	20	32
Autres enfants nés avant terme	11	19	30
Hypoxie intra-utérine, sans précision	17	9	26
Bronchopneumopathie, sans précision	15	7	22
Ictère néonatal, sans précision	11	10	21
Méningite, sans précision	8	8	16
Asphyxie obstétricale, sans précision	5	10	15
Examen médical général	6	9	15
Autres poids faibles à la naissance	7	8	15
Petite taille pour l'âge gestationnel	2	11	13
Infection des voies respiratoires supérieures, sans précision	7	4	11
Infection virale, sans précision	9	2	11
Convulsions, autres et non précisées	6	4	10
Enfant exceptionnellement gros	3	6	9
Convulsions fébriles	5	4	9
Fièvre, sans précision	4	5	9

Principales causes d'hospitalisation des nouveau-nés et des nourrissons en 2004

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Pneumopathie, sans précision	205	141	346
Bronchiolite aiguë, sans précision	141	86	227
Aspiration néonatale du méconium	89	57	146
Observation pour autres maladies et affections soupçonnées	54	51	105
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	67	35	102
Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision	30	22	52
Bronchopneumopathie, sans précision	25	21	46
Autres enfants gros pour l'âge gestationnel	27	17	44
Examen et observation pour d'autres raisons précisées	22	19	41
Fœtus et nouveau-né affectés par la rupture prématurée des membranes	14	19	33
Autres enfants nés avant terme	15	17	32
Ictère néonatal, sans précision	10	13	23
Petite taille pour l'âge gestationnel	12	11	23
Enfant exceptionnellement gros	12	10	22
Omphalite du nouveau-né, avec ou sans hémorragie légère	10	4	14
Hypoxie intra-utérine, sans précision	7	6	13
Autres poids faibles à la naissance	7	6	13
Méningite, sans précision	5	7	12
Infection des voies respiratoires supérieures, sans précision	4	8	12
Asphyxie obstétricale, sans précision	6	6	12
Faible poids pour l'âge gestationnel	4	7	11

Principales causes d'hospitalisation des nouveau-nés en 2005

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Observation pour autres maladies et affections soupçonnées	44	65	109
Aspiration néonatale du méconium	57	50	107
Autres enfants gros pour l'âge gestationnel	24	28	52
Fœtus et nouveau-né affectés par la rupture prématurée des membranes	22	21	43

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Ictère néonatal, sans précision	14	18	32
Hypoxie intra-utérine, sans précision	11	13	24
Autres enfants nés avant terme	9	13	22
Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision	11	7	18
Petite taille pour l'âge gestationnel	7	4	11
Autres poids faibles à la naissance	5	3	8
Croissance lente du fœtus, sans précision	4	4	8
Asphyxie obstétricale, sans précision	3	4	7
Fœtus et nouveau-né affectés par un accouchement et une extraction par le siège	2	3	5
Omphalite du nouveau-né, avec ou sans hémorragie légère	2	2	4
Fœtus et nouveau-né affectés par une présentation anormale avant le travail	1	2	3
Faible poids pour l'âge gestationnel	3		3

Principales causes d'hospitalisation des nourrissons en 2005

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Pneumopathie, sans précision	108	78	186
Bronchiolite aiguë, sans précision	70	56	126
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	29	15	44
Bronchopneumopathie, sans précision	17	10	27
Méningite, sans précision	7	3	10
Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision	5	3	8
Convulsions, autres et non précisées	5	2	7
Pneumopathie lobaire, sans précision	4	2	6
Malnutrition protéino-énergétique, sans précision	4	2	6
Infection virale, sans précision	3	3	6
Pied bot varus équin	3	2	5
Infection des voies respiratoires supérieures, sans précision	4	1	5

Principales causes d'hospitalisation des enfants âgés de 1 à 5 ans en 2003

Type de maladie	Âge (garçons)						Âge (filles)					
	1	2	3	4	5	Total	1	2	3	4	5	Total
Pneumopathie, sans précision	92	34	18	8	11	163	94	24	22	7	7	154
Bronchiolite aiguë, sans précision	35	6	2	5		48	30	7	6	2		45
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	27	12	6	2	3	50	18	9	4	4		35
Asthme, sans précision	18	13	7	3	2	43	4	11	4	8		27
Convulsions fébriles	10	3	2		1	16	12	6	4	2	1	25
Phlegmon d'autres parties d'un membre	1	1	1	1		4	4	3	4	3	1	15
Fièvre typhoïde	2	7	4	2	4	19	2	5	1	3	2	13
Convulsions, autres et non précisées	5	4	3	1	2	15	2	9	1	1		13
Bronchopneumopathie, sans précision	9	2	2			13	6	3			1	10
Lésion traumatique de la tête, sans précision	2	2	1	4	2	11	1	1	1	3	2	8

Principales causes d'hospitalisation des enfants âgés de 1 à 5 ans en 2004

Type de maladie	Âge (garçons)						Âge (filles)						Total général
	1	2	3	4	5	Total	1	2	3	4	5	Total	
Pneumopathie, sans précision	99	36	12	12	3	162	104	24	19	10	6	163	325
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	45	22	14	4	4	89	30	8	9	4	4	55	144
Bronchiolite aiguë, sans précision	47	1	2	1	2	53	33	4	3	1	1	42	95
Asthme, sans précision	3	10	6	5	1	25	7	6	4	2	2	21	46
Fièvre typhoïde	1	3	8	9	8	29	3	4	4	4	1	16	45
Bronchopneumopathie, sans précision	14	6	2		1	23	8	4	3	3	3	21	44
Convulsions, autres et non précisées	7	4				11	3	3				6	17
Méningite, sans précision	3	4				7	4	2	3			9	16
Épilepsie, sans précision	1	1	3	3	3	11			3			3	14
Lésion traumatique de la tête, sans précision	3	1	1	2	1	8	1	3	2			6	14
Phlegmon d'autres parties d'un membre		1	1	1		3	4	2	2	2		10	13
Infection des voies respiratoires supérieures, sans précision	1	3	2			6	3	2	1			6	12

Type de maladie	Âge (garçons)						Âge (filles)						Total général
	1	2	3	4	5	Total	1	2	3	4	5	Total	
Abcès cutané, furoncle et anthrax d'un membre	1	1		2	3	7	1	1		1	2	5	12
Hernie inguinale, unilatérale ou sans précision, sans occlusion ni gangrène	1	3	5	3		12							12
Infection virale, sans précision		1		2		3	2	2	1	3		8	11
Abcès cutané, furoncle et anthrax de la fesse		1		3	1	5		1		2	1	4	9

Principales causes d'hospitalisation des enfants âgés de 1 à 5 ans en 2005

Type de maladie	Âge (garçons)						Âge (filles)						Total général
	1	2	3	4	5	Total	1	2	3	4	5	Total	
Pneumopathie, sans précision	82	25	8	3	3	121	29	16	8	5	4	62	183
Bronchiolite aiguë, sans précision	29	4	1			34	27	5	1			33	67
Asthme, sans précision	5	10	3	2		20	1	9	6	4	3	23	43
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	10	5	2	2		19	9	2	6	4	2	23	42
Bronchopneumopathie, sans précision	11	5			1	17	3	3	3	1		10	27
Fièvre typhoïde	2	2	1	3	3	11	2	5	2		1	10	21
Convulsions, autres et non précisées	5	1	2	2		10	4	4		1	1	10	20
Épilepsie, sans précision	1		5	3	2	11			1			1	12
Infection des voies respiratoires supérieures, sans précision	2			1	2	5	3		1		2	6	11
Phlegmon d'autres parties d'un membre		1	3			4	2	2			2	6	10
Pneumopathie lobaire, sans précision	1	1	1			3	2			1	1	4	7
Infection virale, sans précision	1	1			1	3	1	1	1	1		4	7
Abcès cutané, furoncle et anthrax d'autres localisations	2		1			3	1		1		1	3	6
Abcès cutané, furoncle et anthrax de la fesse	1	1				2	1	2	1			4	6

Principales causes d'hospitalisation des enfants âgés de 6 à 12 ans en 2003

Type de maladie	Âge (garçons)									Âge (filles)								
	6	7	8	9	10	11	12	Total	6	7	8	9	10	11	12	Total	Total général	
Fièvre typhoïde	4	5	3	7	3	5	1	28	3	7	6	5	1	5	7	34	62	
Pneumopathie, sans précision	9	4	5	6	4	2	2	32	2	6	3	3	3	3	2	22	54	
Phlegmon d'autres parties d'un membre	3	3	1	1	2	1	2	13	2		2	1		1		6	19	
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse			1	2	2	1	1	7	1	3		1	2	1		8	15	
Lésion traumatique de la tête, sans précision	2	2	3	1	1	1	1	11	1	1		1				3	14	
Abcès cutané, furoncle et anthrax d'un membre	3	1	1	3	2	2		12	1				1			2	14	
Asthme, sans précision	3		3			1		7	2	1	1			1		5	12	
Convulsions, autres et non précisées	3	2	1	1		1		8	1		2					3	11	
Épilepsie, sans précision				7			1	8									8	
Hernie inguinale, unilatérale ou sans précision, sans occlusion ni gangrène	1	3	1		1	1		7	1							1	8	
Infection virale, sans précision		2						2		1		1	1	1	2	6	8	
Méningite, sans précision	4					1		5			1		1			2	7	
Convulsions fébriles	3		1				1	5	1		1					2	7	
Cardiopathie rhumatismale, sans précision		2						2				3	1	1		5	7	

Principales causes d'hospitalisation des enfants âgés de 6 à 12 ans en 2004

Type de maladie	Âge (garçons)									Âge (filles)								
	6	7	8	9	10	11	12	Total	6	7	8	9	10	11	12	Total	Total général	
Fièvre typhoïde	10	3	5	3	6	6	7	40	3	3	4	3	9	3	5	30	70	
Pneumopathie, sans précision	6	2	2	3		4	2	19	4		4		2	4		14	33	
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	2		2	2		2	3	11	3	4	4	2	2	1	1	17	28	
Lésion traumatique de la tête, sans précision	2	2	1	1	1	4	1	12	1	2	1	1	2	1		8	20	
Phlegmon d'autres parties d'un membre		1	3	1	1		4	10	1	1		1		2	1	6	16	

MORTALITÉ**Causes de mortalité néonatale en 2003**

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Autres enfants nés avant terme	6	2	8
Pneumopathie, sans précision	3	3	6
Aspiration néonatale du méconium	2	3	5
Méningite, sans précision	2	2	4
Asphyxie obstétricale, sans précision	1	2	3
Poids extrêmement faible à la naissance	1	1	2
Phlegmon d'autres localisations	1		1
Malformation cardiaque congénitale, sans précision		1	1
Pneumopathie congénitale, sans précision	1		1
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	1		1
Syndrome de Down, sans précision		1	1
Fistule de l'intestin	1		1
Autres malformations cardiaques congénitales précisées	1		1
Rubéole sans complication	1		1
Croissance lente du fœtus, sans précision	1		1
Total	22	15	37

Causes de mortalité néonatale en 2004

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Immaturité extrême	1	5	6
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	2	1	3
Aspiration néonatale du méconium	2	1	3
Autres enfants nés avant terme	2	1	3
Pneumopathie, sans précision	2	1	3
Asphyxie obstétricale, sans précision	1	1	2
Pneumopathie due à des aliments et des vomissements	1	1	2
Hypovolémie	2		2
Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision	1		1

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Pneumopathie congénitale, sans précision	1		1
Fœtus et nouveau-né affectés par d'autres présentations et positions vicieuses du fœtus et disproportions fœto-pelviennes au cours du travail et de l'accouchement		1	1
Fœtus et nouveau-né affectés par un hydramnios		1	1
Hypoxie intra-utérine, sans précision		1	1
Ictère néonatal, sans précision	1		1
Tumeur de sièges autres et non précisés à évolution imprévisible ou inconnue		1	1
Autres anémies congénitales, non classées ailleurs		1	1
Autres occlusions intestinales précisées du nouveau-né	1		1
Malnutrition protéino-énergétique, sans précision		1	1
Spina bifida, avec hydrocéphalie, sans précision		1	1
Total	17	18	35

Causes de mortalité néonatale en 2005

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Autres enfants nés avant terme	3	1	4
Hypovolémie	2	1	3
Méningite, sans précision	1	1	2
Ictère néonatal, sans précision	1	1	2
Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision		1	1
Pneumopathie congénitale, sans précision	2	2	4
Aspiration néonatale du méconium		1	1
Autres poids faibles à la naissance	1		1
Immaturité extrême	3	1	4
Poids extrêmement faible à la naissance	1		1
Fœtus et nouveau-né affectés par une insertion vélamenteuse du cordon ombilical	1		1
Asphyxie obstétricale grave	1	1	2
Hémorragie intracrânienne (non traumatique), sans précision	1		1
Mégacôlon, non classé ailleurs	1		1

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Méningococcémie, sans précision	1	2	3
Autres malformations cardiaques congénitales précisées		1	1
Lésion traumatique de la tête (chute)	1		1
Syndrome de la mort subite du nourrisson	2		2
Déshydratation		1	1
Anencéphalie	1		1
Total	13	10	37

Causes de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 5 ans en 2003

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Pneumopathie, sans précision	3		3
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	1	1	2
Convulsions fébriles		1	1
Leucémie, sans précision	1		1
Kwashiorkor avec marasme	1		1
Infection méningococcique, sans précision	1		1
Septicémie, sans précision		1	1
Total	7	3	10

Causes de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 5 ans en 2004

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Pneumopathie, sans précision	1	2	3
Diarrhée et gastro-entérite d'origine présumée infectieuse	1	1	2
Dyspnée		1	1
Corps étranger de localisations autres et multiples dans les voies digestives	1		1
Méningite, sans précision	1		1
Malnutrition protéino-énergétique, sans précision		1	1
Malnutrition protéino-énergétique grave, sans précision	1		1
Total	5	5	10

Causes de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 5 ans en 2005

Type de maladie	Garçons	Filles	Total
Malnutrition protéino-énergétique, sans précision	1	2	3
Malnutrition protéino-énergétique grave, sans précision		2	2
Leucémie, sans précision	1		1
Abcès cutané, furoncle et anthrax d'autres localisations	1		1
Brûlure de la tête et du cou, degré non précisé	1		1
Total	4	4	8

9. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (par sexe, tranche d'âge et île) sur le nombre d'enfants, s'il en existe:

- a) Infectés par le VIH/sida;
- b) Touchés par le VIH/sida;
- c) Devenus chefs de famille à cause du VIH/sida;
- d) Orphelins à cause du VIH/sida et vivant dans la famille élargie ou en institution.

Aucun cas de VIH/sida n'a été signalé en 2003, 2004 et 2005. Les deux cas d'enfants infectés (à la naissance par transmission de la mère à l'enfant), remontent à 1995 et 1996; il n'y a eu aucun nouveau cas signalé d'infection par le VIH depuis.

10. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (notamment par sexe, tranche d'âge, île et type d'infraction), en particulier sur:

- a) Le nombre de personnes de moins de 18 ans auxquelles a été imputée une infraction signalée à la police;

Cour suprême – Délinquants juvéniles: infractions commises entre 2003 et 2005, par sexe										
Infraction	Âge: 14 ans		Âge: 15 ans		Âge: 16 ans		Âge: 17 ans		Âge: 18 ans	
	Garçons	Filles								
Trafic de stupéfiants										1
Attentat à la pudeur					1					
Meurtre									1	
Possession	1		3		1		4		6	
Vol							2		1	
Rapport sexuel avec une jeune fille							1		2	
Total	1	0	3	0	2	0	7	0	10	1

Tribunal d'instance – Délinquants juvéniles: infractions commises entre 2003 et 2005, par sexe												
Infraction	Âge: 13 ans		Âge: 14 ans		Âge: 15 ans		Âge: 16 ans		Âge: 17 ans		Âge: 18 ans	
	Garçons	Filles										
Détention d'arme					1				2		1	
Incendie volontaire							1					
Non-respect des conditions de la mise à l'épreuve			2				7		2		3	
Insulte/menace verbale					1		1		1			
Autres					1		1		3		7	
Atteinte aux biens	7		11		16		32		49		36	
Infraction grave au code de la route					1		2		3		3	
Jet de pierres ou d'objets	2				1		4		10		3	
Infraction au code de la route					1		1		3		8	
Atteinte grave aux personnes			2		3		11		17		17	
Total	9	0	15	0	25	0	60	0	90	0	78	

Tribunal FF – Délinquants juvéniles: infractions commises entre 2003 et 2005, par sexe						
Infraction	Âge: 15 ans		Âge: 17ans		Âge: 18 ans	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Trouble de l'ordre public			5		5	
Ivresse			2		10	
Insulte/menace verbale	1		1		1	
Atteinte aux biens	1				1	
Infraction au code de la route	1	1	2	1	7	
Atteinte grave aux personnes					2	
Total	3	1	10	1	26	0

b) Le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été condamnées et la nature des peines ou sanctions qui ont été prononcées, y compris la durée des peines privatives de liberté;

Cour suprême – Délinquants juvéniles: décisions rendues entre 2003 et 2005, ventilées par sexe										
Décision	Âge: 14 ans		Âge: 15 ans		Âge: 16 ans		Âge: 17 ans		Âge: 18 ans	
	Garçons	Filles								
Travaux d'intérêt général	1									
Non-lieu				1	1		1		4	
Emprisonnement								2	5	
Emprisonnement à vie									1	
Mise à l'épreuve	1		2				3			
Condamnation avec sursis							1			
Retrait de l'acte d'accusation									1	
Total	2	0	2	1	1	0	5	2	11	0

Tribunal d'instance – Délinquants juvéniles: décisions rendues entre 2003 et 2005, ventilées par sexe												
Décision	Âge: 13 ans		Âge: 14 ans		Âge: 15 ans		Âge: 16 ans		Âge: 17 ans		Âge: 18 ans	
	Garçons	Filles										
Condamnation avec exemption de peine							1	1	4		1	
Relaxe sans condamnation									3			
Non-lieu	1		3		4	1	12		13		9	
Amende							2		1		3	
Emprisonnement			1		1		8		18	1	20	
Autre							1		1		1	
Mise à l'épreuve			5		10		19		33		26	
Condamnation avec sursis	2	1	3		6		11		10		7	1
Retrait de l'acte d'accusation sur autorisation	5		3		3		5		6		10	
Total	8	1	15	0	24	1	59	1	89	1	77	1

Tribunal FF – Délinquants juvéniles. décisions rendues entre 2003 et 2005, ventilées par sexe						
Décision	Âge: 15 ans		Âge: 17 ans		Âge: 18 ans	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Condamnation avec exemption de peine	1					
Non-lieu			6		6	
Amende	2		4	1	16	
Retrait de l'acte d'accusation sur autorisation	1				3	1
Total	4		10	1	25	1

c) Le nombre de centres de détention pour délinquants juvéniles de moins de 18 ans et leur capacité d'accueil;

d) Le nombre de personnes de moins de 18 ans détenues dans ces centres ou dans des établissements de détention pour adultes;

e) Le nombre de personnes de moins de 18 ans qui se trouvent en détention provisoire et la durée moyenne de leur détention;

f) Le nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements infligés à des personnes âgées de moins de 18 ans lors de leur arrestation ou pendant leur détention;

g) Le nombre de personnes de moins de 18 ans jugées et condamnées comme des adultes.

11. Concernant les mesures spéciales de protection, fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (notamment par sexe, âge et îles) sur:

a) Le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle, notamment de prostitution, de pornographie et/ou de traite;

b) Le nombre d'enfants des rues et le nombre de ces enfants qui ont bénéficié d'une assistance;

c) Le nombre d'enfants qui ont bénéficié d'une aide au rétablissement, d'une assistance sociopsychologique et d'autres formes d'assistance;

d) Le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui sont salariés ou qui travaillent;

e) Le nombre d'enfants qui abusent de l'alcool et/ou consomment des stupéfiants et des médicaments, et le nombre de ces enfants qui ont bénéficié d'une assistance.

B. Mesures d'application générales

1. *Indiquer si la Convention relative aux droits de l'enfant a été invoquée directement devant des tribunaux nationaux et, dans l'affirmative, donner des exemples.*

La Convention a été invoquée à de nombreuses reprises dans le cadre d'affaires pénales qui ont été portées devant la Cour suprême et les tribunaux d'instance, en particulier au cours de la présentation des conclusions et des réquisitions les invitant à tenir compte des articles de la Convention et leur rappelant que l'intérêt de l'enfant doit être une des considérations primordiales lors de la détermination de la peine.

La Convention est également invoquée et appliquée par les tribunaux samoans dans le cadre d'affaires d'obligation alimentaire, de reconnaissance de paternité, de mariage et de demande de garde. Les tribunaux samoans s'appuient d'autant plus largement sur la Convention lorsqu'ils ont à connaître de ce genre d'affaires que l'article 3 de l'ordonnance de 1961 sur les enfants leur impose l'obligation suivante:

«Dans toute procédure engagée devant lui, le tribunal devant se prononcer sur la garde ou l'éducation d'un enfant, doit considérer le bien-être de l'enfant comme primordial».

Dans l'affaire *Police v. Soolefai Taivale* (Cour suprême, arrêt du 29 septembre 2000), le juge Vaai a déclaré:

«La Cour est tenue de prononcer une peine dissuasive eu égard à l'obligation qui incombe à notre société de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1994».

Dans l'affaire *Police v. Howard Masimasi*, (Cour d'appel 7/99, 27 août 1999), qui portait sur le meurtre d'un enfant par son père, la Cour d'appel, la plus haute juridiction du pays, a déclaré, s'agissant de la Convention relative aux droits de l'enfant:

«Tous les tribunaux samoans doivent tenir compte de la Convention dans le cadre des affaires relevant de leur compétence».

2. *Fournir des renseignements sur les activités entreprises par la Commission pour la réforme législative ainsi que sur les mesures prises pour mettre l'ensemble de la législation en conformité avec la Convention.*

Au moment de l'établissement du présent rapport, la Commission pour la réforme législative n'était pas encore constituée, bien que la loi portant création de la Commission ait été votée par le Parlement en 2002. Pour ce qui est des autres mesures adoptées pour examiner la conformité du droit samoan avec la Convention, la Direction de la condition de la femme a pris l'initiative de faire appel aux compétences de M^{me} Penelope Taylor, son ambassadrice auprès des jeunes en Australie et juriste, afin qu'elle procède, pour le compte du Samoa, à un examen de la compatibilité de la législation samoane avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce travail a consisté, dans un premier temps, à mettre au point des indicateurs relatifs à la Convention et, dans un deuxième temps, à procéder, avec le concours du Ministère de la justice, à l'examen de la compatibilité de la législation samoane avec la Convention. Une copie de la

liste des indicateurs ainsi élaborés et du rapport sur la compatibilité de la législation samoane avec la Convention figure à l'annexe 1.

Une fois établie, la Commission pour la réforme législative s'attellera vraisemblablement à la révision des textes de loi concernant les enfants, en particulier:

- L'ordonnance de 1961 sur les enfants et les modifications qui lui ont été apportées à ce jour;
- L'ordonnance de 1961 sur le mariage;
- La loi de 1967 sur l'obligation alimentaire et la reconnaissance de la paternité;
- La loi de 1990 sur le Ministère de la condition de la femme.

3. Fournir des informations sur le système de collecte de données et préciser s'il couvre toutes les personnes de moins de 18 ans et tous les domaines visés par la Convention.

Le système informatique concernant la protection de l'enfance du Programme pour les enfants du Pacifique contient, conformément au module cadre de l'UNICEF pour la protection de l'enfant, adopté par les membres du Partenariat pour la Convention relative aux droits de l'enfant, des informations pour la période 1986-2001 se rapportant aux indicateurs de risque suivants:

1. Enfants ne vivant pas avec leurs parents biologiques;
2. Enfants non scolarisés;
3. Enfants travaillant contre rémunération;
4. Nombre d'enfants dont la famille est désunie;
5. Taux d'alphabétisation;
6. Situation matrimoniale du chef de ménage;
7. Enfants vivant en milieu urbain;
8. Accès aux services d'assainissement;
9. Accès à l'eau;
10. Nombre de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Le système informatique concernant la protection de l'enfance doit certes être amélioré sur le plan de la collecte des données, de l'élaboration d'indicateurs et de sa mise à jour, mais l'important est qu'il existe et qu'il est le premier du genre au Samoa. Son développement en vue de le rendre à même de recueillir toutes les informations sur la protection de l'enfance nécessaires à l'élaboration et à la planification des politiques constitue d'ailleurs une des tâches

prioritaires du Programme pour les enfants du Pacifique. Il coïncide avec la création de la Commission pour la réforme législative, et le Gouvernement samoan espère que les informations qu'il permettra de rassembler aideront celle-ci dans sa mission lorsqu'elle sera amenée à remanier les lois existantes sur la protection de l'enfance ou à en formuler de nouvelles.

4. Fournir des informations actualisées sur le Comité national de coordination de la Convention relative aux droits de l'enfant (NCCRC), son mandat, ses ressources et ses activités, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale.

Le Comité national de coordination, dont la création a été approuvée par le Conseil des ministres, compte sept membres. Il se réunit une fois par mois et est chargé d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant au Samoa, de veiller à ce que le Gouvernement mette en œuvre et honore toutes ses obligations découlant de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de faire des recommandations au Conseil des ministres, par l'intermédiaire du Ministre de la condition de la femme, sur des questions de stratégie et de législation ayant trait à la Convention relative aux droits de l'enfant et à sa mise en œuvre. Chaque membre du Comité reçoit une indemnité dont le montant est fixé par le Ministère de la condition de la femme.

Au cours de l'année écoulée, le Comité a notamment établi et approuvé le texte définitif du rapport sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

5. Fournir des informations actualisées sur les activités visant à faire mieux connaître la Convention au grand public, en particulier aux enfants et aux parents, et sur les programmes de formation des enseignants, des travailleurs sociaux et des autres professionnels travaillant avec ou pour les enfants.

La Direction de la condition de la femme et le Programme pour les enfants du Pacifique coordonnent et organisent en permanence à travers le pays à tous les niveaux des activités de sensibilisation à la Convention. Ces activités sont mises en œuvre au moyen de diverses stratégies s'appuyant sur les systèmes et les structures existants et visent à mobiliser les communautés locales et à les inciter à aller plus loin dans cette entreprise. Le Gouvernement samoan travaille également en collaboration étroite avec le Partenariat pour la Convention relative aux droits de l'enfant et l'Équipe spéciale du Programme pour les enfants du Pacifique, ainsi qu'avec d'autres partenaires tels que des organisations communautaires, des conseils de village, des comités de femmes et des mouvements de jeunesse, l'objectif étant de mettre en commun les ressources tant humaines et techniques que financières pour faire connaître la Convention.

Les activités relatives à la Convention suivantes ont été entreprises par la Direction de la condition de la femme et par le Programme pour les enfants du Pacifique:

- Forums nationaux pour les enfants visant à expliquer la Convention;
- Ateliers de formation et de développement des compétences à l'intention des partenaires et des personnes travaillant au sein du Partenariat pour la Convention relative aux droits de l'enfant;

- Séminaires sectoriels sur la Convention (des séminaires ont ainsi été organisés à l'intention de futurs enseignants du préscolaire, de femmes de pasteurs et d'animateurs de jeunesse et une campagne de sensibilisation continue est menée auprès des conseils de village);
 - Séminaires de formation à l'utilisation du module d'information relatif à la protection de l'enfant destinés aux animateurs communautaires (formation des formateurs);
 - Mise en place d'un système de microcrédits destiné à aider les comités de femmes et les organisations non gouvernementales à coordonner la mise en œuvre d'activités liées à la protection de l'enfance;
 - Cours de perfectionnement à l'utilisation du module d'information relatif à la protection de l'enfant, à l'intention des membres du personnel de la Direction de la condition de la femme, des personnes travaillant au sein du Partenariat pour la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres partenaires;
 - Élaboration de matériels d'information, d'éducation et de communication sur la Convention et sur la protection de l'enfance et diffusion auprès des partenaires sectoriels et des organisations communautaires;
 - Campagnes de sensibilisation multimédia sur la Journée internationale pour la prévention de la maltraitance et de la négligence des enfants et sur la Journée mondiale des droits de l'enfant;
 - Maintenance et mise à jour du système informatique concernant la protection de l'enfance, qui est utilisé dans le cadre de l'élaboration des stratégies et de la mise en œuvre d'activités;
 - Mise en œuvre de programmes liés au module d'animation relatif à la protection de l'enfant, au renforcement des capacités en matière de protection des droits de l'enfant et à la prévention de la maltraitance et de la négligence des enfants;
 - Appui aux travaux du Partenariat pour la Convention relative aux droits de l'enfant, de l'Équipe spéciale du Programme pour les enfants du Pacifique et du Comité national de coordination de la Convention relative aux droits de l'enfant;
 - Réunions mensuelles du Partenariat pour la Convention relative aux droits de l'enfant.
6. ***Fournir des informations à jour sur la coopération entre l'État partie et la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, dans le cadre de l'application de la Convention.***

Le Gouvernement samoan, par l'intermédiaire du Ministère des femmes et du développement communautaire et social, continue de collaborer à la mise en œuvre de la Convention avec la communauté internationale, et en particulier avec l'UNICEF, qui est

l'administrateur principal du Programme pour les enfants du Pacifique auquel il prête toujours son concours et dont il a prolongé la durée au Samoa de quatre ans.

7. *Indiquer les questions ayant des incidences sur les enfants dont l'État partie estime qu'elles constituent les priorités les plus urgentes dans l'optique de l'application de la Convention.*

- La violence dans la famille, notamment les violences sexuelles et l'inceste;
- La participation des enfants ayant des besoins particuliers à l'élaboration des programmes et à la mise en œuvre des activités;
- Les enfants non scolarisés;
- La mise sur pied d'un système d'information adapté permettant la collecte de données concernant l'ensemble des domaines couverts par la Convention;
- Remarque: il conviendrait de consulter les enfants SITAN pour explorer d'autres questions et de discuter avec les partenaires.

DEUXIÈME PARTIE

Faire parvenir au Comité, si possible sous forme électronique, des exemplaires du texte de la Convention relative aux droits de l'enfant dans toutes les langues officielles de l'État partie et dans d'autres langues ou dialectes, le cas échéant.

Une copie de la traduction en samoan de la Convention figure à l'annexe 2

TROISIÈME PARTIE

Sous cette rubrique, l'État partie est invité à mettre à jour brièvement (trois pages au maximum) les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- Les nouveaux projets ou textes de loi
- i) Loi de 2005 portant modification de la loi sur l'adoption des enfants**

La loi est entrée en vigueur le 28 juin 2005, après avoir été promulguée par le chef de l'État. Elle modifie l'ordonnance de 1961 sur les enfants qu'elle complète par des dispositions relatives à:

1. La réglementation applicable aux organismes d'adoption chargés des procédures d'adoption au Samoa;
2. La réglementation de l'adoption à l'étranger.

ii) Code de conduite des organismes d'adoption (2006)

Le Code de conduite est entré en vigueur après avoir été promulgué par le chef de l'État le 7 mars 2006. Il s'inscrit dans le prolongement de la loi de 2005 portant modification de la loi sur l'adoption des enfants, qui fait obligation à tout organisme d'adoption demandant l'autorisation d'exercer de s'engager à respecter un code de conduite.

iii) Règlement de 2006 relatif à l'adoption des enfants

Le règlement, entré en vigueur le 17 juillet 2006, s'inscrit dans le prolongement de la loi de 2005 portant modification de la loi sur l'adoption des enfants, qui requiert:

1. L'autorisation du Ministre de la justice pour toute adoption à l'étranger;
2. Une autorisation d'exercer pour tout organisme d'adoption.

Les procédures à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer en tant qu'organisme d'adoption et l'autorisation de conclure une adoption à l'étranger sont énoncées dans le règlement.

Législation actuellement en cours d'élaboration

Le Ministère de la justice examine actuellement certains projets de loi, que les ministères concernés devraient être en mesure de présenter au Parlement d'ici à la fin de l'année 2006. Ces projets de loi sont les suivants:

i) Projet de loi sur les jeunes délinquants

Ce texte prévoit la création d'un service des jeunes délinquants au sein du Ministère de la justice ainsi que la création d'un poste de défenseur des jeunes délinquants et d'un comité consultatif sur les jeunes délinquants. Il a pour objet de régir la séparation des procédures judiciaires applicables aux jeunes délinquants des procédures judiciaires et pénales ordinaires.

ii) Projet de loi sur les prisons et la libération conditionnelle

Le projet de loi prévoit des dispositions spécifiques régissant la libération conditionnelle des jeunes délinquants condamnés à des peines d'emprisonnement.

iii) Projet de loi sur la justice communautaire et la détermination des peines

Le projet de loi prévoit de donner aux tribunaux la possibilité de condamner un délinquant à exécuter des travaux d'intérêt général sous la direction de responsables locaux.

iv) Projet de loi sur la violence dans la famille

Le projet de loi prévoit d'habiliter les tribunaux à ordonner des mesures de sûreté et à en fixer les modalités afin de protéger les plaignants ou les victimes de violence dans la famille. Il prévoit également que les Services de police et le Ministère de la justice et de l'administration

judiciaire aident les plaignants ou les victimes de violence dans la famille à engager des poursuites contre l'auteur des faits incriminés.

- Les nouvelles institutions;
- Les politiques mises en œuvre récemment;
- Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.

QUATRIÈME PARTIE

On trouvera ci-après une liste préliminaire des principales questions (qui ne contient pas les questions déjà mentionnées dans la première partie) que le Comité a l'intention d'aborder dans le cadre du dialogue avec l'État partie. Elles n'appellent pas de réponses écrites. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres questions pouvant être soulevées pendant le dialogue.

1. Réserves;
2. Plan d'action et coordination;
3. Crédits budgétaires consacrés à l'enfance;
4. Non-discrimination;
5. Enregistrement des naissances;
6. Châtiments corporels au sein de la famille;
7. Enfants privés de milieu familial, protection de remplacement et adoption;
8. Sévices, négligence et violence domestique visant les enfants;
9. Enfants handicapés;
10. Santé des adolescents;
11. Éducation;
12. Abus d'alcool et d'autres substances;
13. Exploitation sexuelle, travail des enfants et enfants des rues;
14. Administration de la justice pour mineurs;
15. Problèmes environnementaux et capacité à faire face aux catastrophes naturelles.
